

SEANCE DU 25 MAI 2009

L'an deux mille neuf et le vingt cinq mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Chastel-Nouvel, s'est réuni dans la salle de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BERGONHE Maurice Maire.

Présents : BERGONHE Maurice Maire - BRUNEL Didier, CALMELS Florence, DELRIEU Chantal Adjoints - BARDOU Jean-Denis, BARNIER Gisèle, BLANC Gilbert, DELOR Jean-Luc, GERVAIS Michel, LOPES David, PRUNET Arnaud, SARTRE Brigitte, TROCELLIER Eric Conseillers Municipaux.

Absente : DURAND Stéphanie excusée

Par Procuration : ALLE Jean-Louis à BERGONHE Maurice

Madame DELRIEU Chantal est élue secrétaire de séance

1 - Participation aux frais de scolarité 2009

Le Maire expose à l'assemblée que durant deux trimestres de l'année 2009 quatre enfants de la commune du Born sont scolarisés à l'école publique du Chastel Nouvel.

La commune du Born a décidé de participer aux frais de scolarisation de ces enfants.

Monsieur le Maire indique que les frais de scolarité d'un enfant pour 2009 sont d'un montant de 232 € par enfant et par trimestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande une participation de 1856,00 € à la commune du Born.

Voté à l'unanimité.

2 - Demande de subvention : divers travaux sur le petit patrimoine

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Général de la Lozère (PED) pour le financement de divers travaux sur le petit patrimoine d'un montant de 50 000,00 € T.T.C..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande une subvention au Conseil Général et vote le plan de financement suivant :

Montant de l'opération	:	50 000,00 € T.T.C.
Dépense de la subvention	:	25 000,00 €
Participation communale	:	25 000,00 €

3 - Demande de subvention sur programme 122 octroi 01 : Travaux divers d'intérêts locaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de restauration de l'ancien presbytère et la création deux logements, dont le coût s'élève à 421 000,00 € et propose de demander une subvention sur le programme 122 octroi 01.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de demander une subvention sur le programme 122 octroi 01.

Vote le plan de financement suivant :

Coût des travaux	421 000,00 €
Subvention (programme 122 octroi 01)	100 000,00 €
Emprunt	170 000,00 €
Participation communale	151 000,00 €

Voté à l'unanimité.

4 - Echange de terrain BONNAL Nathalie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 24 septembre 2008 concernant l'échange de terrain entre la commune du Chastel Nouvel et mademoiselle BONNAL Nathalie et précise que cet échange à lieu à titre gratuit.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte que cet échange se fasse à titre gratuit et rappelle que les frais de notaire son à la charge de mademoiselle BONNAL Nathalie et autorise monsieur le Maire à signer les documents concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.